

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 17 DECEMBRE 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE DIX-SEPT DECEMBRE à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BOUËXIERE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 11 décembre 2018.

Présents : Mmes BRIDEL C., COUR L., DANEL F., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BILLIOUX Y., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., FRAUD E., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MICHOT B., ORY G., PICARD H., PIQUET S., SALAÛN F., SALAÛN R., VEILLAUX D.

Absents : Mmes BOURCIER V., KERLOC'H A., LAMOUR E., MIRAMONT F., MM BEAUGENDRE F., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., DESRUES T., GENOÛEL J., LAHAYE P., MAILLARD M., MARCHAND S.

Pouvoirs : Mme BOURCIER V. à Mme OULED-SGHAÏER A-L., M. DESBORDES P-J. à M. SALAÛN R., M. DESRUES T. à M. PICARD H., M. GENOÛEL J. à Mme BRIDEL C., M. LAHAYE P. à M. LE ROUSSEAU G., Mme LAMOUR E. à M. SALAÛN F., M. MAILLARD M. à M. ORY G.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

FINANCES

Acompte de subvention de fonctionnement au CIAS avant le vote du budget primitif 2019

Rapporteur : Stéphane PIQUET, Vice-Président

- VU la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;
- VU le Code Général des Collectivités territoriales ;
- VU le code de l'action sociale et des Familles, et plus particulièrement l'article L.123-7 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2018-23318 du 25 juin 2018 portant modification des statuts de Liffré-Cormier Communauté ;
- VU la délibération n°2017/218 du 22 décembre 2017 accordant un acompte de subvention de fonctionnement au CIAS pour l'année 2018 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Afin de faire face à ses besoins de trésorerie, le Centre Intercommunal d'Action Sociale « CIAS » sollicite chaque année auprès de Liffré-Cormier Communauté le versement d'un acompte de la subvention annuelle de fonctionnement.

Pour le début d'année 2019, le CIAS sollicite le versement d'un acompte représentant un montant global de 400 000 € pour couvrir la période de janvier à avril 2019. La périodicité des autres acomptes, dans la limite de ce montant pour la période citée, sera définie selon les besoins de trésorerie du CIAS.

Le versement de l'acompte à compter du mois de janvier est possible, dans la limite du montant total de la subvention 2018 (1 250 000 € au budget primitif), avec un engagement d'intégration du montant voté dans le budget primitif 2019.

Le vote de la subvention de fonctionnement totale au CIAS sera intégré dans le vote du budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à verser un premier acompte de la subvention de fonctionnement 2019 auprès du CIAS de Liffré-Cormier Communauté dès le mois de janvier 2019 pour un montant global de 400 000 €.
- **ENGAGE** à inscrire ce montant de subvention au budget primitif 2019 du budget principal.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

